

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° DN621

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafo, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A l'alinéa 77, après le mot "(SGA)", sont insérés les mots :

« et les différentes structures et composantes du ministère en charge de la communication vers le public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le ministère des armées dispose de diverses structures en charge de la communication qui emploient au total près d'un millier de personnes. Le sujet de la communication vers le public a toujours été un sujet difficile pour les armées, habituées à leur devoir de réserve, ou pour le ministère, qui, par exemple, a vu tour à tour l'apparition puis la disparition de son porte-parolat.

Le présent amendement propose d'inclure ces organismes en charge de la communication dans l'effort de modernisation et de transformation entrepris par le ministère.